



CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 02 juillet 2020

Service émetteur :
DGS

SÉANCE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le **deux juillet deux mille vingt** à 18 h 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **25 juin 2020**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Catherine JULÉ, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Julian PONDAVEN a donné pouvoir à Yves GUYOT

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Marie-Françoise CÉREZ** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ORDRE DU JOUR :

1) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous avons des questions à vous poser au sujet du prêt gracieux de la salle du Vallon Boisé à CALIECO :

- Pourriez-vous nous apporter plus de précisions sur l'organisation, l'origine des enfants, les dates ?
- Ce prêt nous interpelle parce qu'il ne s'adresse qu'à une seule entreprise et pourquoi les autres ; et donc, dans l'absolu, pourquoi n'avoir pas ouvert un accueil périscolaire ouvert à tous les enfants de salariés et d'indépendants ? Cela rentre en concurrence avec le dispositif « 2S2C » mis en place dans les écoles pour justement permettre aux salariés et aux indépendants de revenir dans leur entreprise ? Par ailleurs nous constatons une distorsion entre CALIECO et les associations qui, elles, paient toute location de salle communale ? Y a-t-il eu une contrepartie ? »

Michèle DOLLÉ répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Pour vous répondre, on ne va pas forcément systématiquement dans la contrepartie. Ce qu'on a fait c'est parce que c'était une demande importante de la part de la société Caliéco qui ne pouvait pas reprendre ses activités. Ce n'est pas une démarche que nous avons induite en disant on va proposer. On était limité par le public qu'on pouvait recevoir au sein de nos propres structures. On a répondu à l'ensemble des demandes sur le secteur, vous le verrez sur le secteur « petite enfance » People and baby qui a été en capacité de répondre à la demande. Les assistantes maternelles ont aussi été en capacité d'accueillir des enfants. Il s'avère aussi que dans les écoles bien qu'on ait ouvert, même 2S2C, on n'a pas eu énormément de parents qui ont emmené leurs enfants. D'autre part, c'était des enfants qui ne sont pas scolarisés sur Hennebont puisque ceux sont des enfants du personnel de la société. On a voulu répondre à une demande parce qu'une entreprise se doit de pouvoir reprendre à un moment donné. Si on avait eu d'autres entreprises qui nous avaient contactés, on aurait certainement essayé de trouver avec elle des solutions. »

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Pour compléter l'information, cette entreprise se trouvait démunie en matière de garde d'enfants. On a agi avec pas mal de réactivité ce qui a été très appréciée de l'entreprise. Il était ouvert à accueillir d'autres enfants d'autres entreprises. Grâce à 2S2C, il n'y a pas eu d'autres besoins exprimés d'autres entreprises du coin. Après, ce n'est pas un cadeau non plus. Ce n'est pas quelque chose qui ne leur a rien coûté loin de là. Ils ont dû rémunérer un animateur, un jeune Hennebontais qu'ils ont embauché pour garder les 6 gamins. C'est quelque chose qui leur a coûté aussi pas mal d'argent. Ils ont eu quelques compléments de dépenses de repas également au niveau des enfants. Bref ils ont trouvé des solutions pour permettre à leurs salariés de rebosser. Les salariés en question étaient en chômage partiel, eux touchaient 74 % de leur rémunération et étaient demandeurs de reprendre une activité. Nous on a trouvé une solution, on s'est bougé en l'espace de 2 jours et ma foi ça a plutôt bien fonctionné ».

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute « que son groupe aurait préféré un système de service ouvert à toute la population et pas seulement à une entreprise, pour le domaine associatif, la salle du Vallon Boisé est payante. »

Pascal LE LIBOUX répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Le bien public c'était de permettre à une entreprise hennebontaise de redémarrer. C'est 35 salariés, c'est 35 familles hennebontaises pour la plupart. Il fallait trouver une solution, rapide, on a pu mettre quelque chose en place, ils sont contents ... ».

Monsieur le Maire ajoute : « Je comprends le principe sauf que pendant cette crise on a fait beaucoup de choses qui étaient hors des principes et là en l'occurrence les personnes qui ont repris le travail,

c'était les personnes qui étaient chargées de la facturation et d'assurer la trésorerie. Le risque réel c'était 35 personnes au chômage ou une entreprise en difficulté qui n'arrivait pas à facturer ses prestations et autres. Et l'autre élément, le retour, quelle est la compensation, c'est une entreprise qui est très investie, c'est un sponsor important du club de handball et du club de basket. On reviendra sur la crise COVID tout à l'heure ».

Michèle LE BAIL déclare « abonde dans le sens de la majorité en précisant que contexte était particulier, il faut prendre en compte le contexte du moment. »

Monsieur le Maire ajoute : « On n'a pas voulu prendre de responsabilité dans cette affaire en dehors de la mise à disposition. Nous n'allions pas créer un système concurrentiel à l'Education Nationale ou au dispositif qui était mis en œuvre au niveau scolaire. La Municipalité n'avait pas les pouvoirs d'organiser. En très grande majorité c'était des enfants extérieurs provenant de communes rurales qui n'avaient pas de dispositif offert à la population ».

Présents : 32 Pouvoirs : 1 Total : 33 Exprimés : 0

Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : extension de délégation

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC souhaite « en savoir plus, existe-t-il des opportunités ? »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « C'est un principe pour les 6 ans. Il n'y a aucune situation en cours. Pour qu'on ait une réactivité dans ce domaine-là ».

Présents : 32 Pouvoirs : 1 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé :

➔ **DE DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour les projets validés par le Conseil Municipal,

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la subdéléguer aux Adjointes amenés à le remplacer.

3) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS LOCAUX DIRECTS (CCID) : désignation des membres

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Présents : 32 Pouvoirs : 1 Total : 33 Exprimés : 33
Unanimité Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ADOPTER** la liste des contribuables proposée par le Bureau Municipal, jointe à la présente délibération.

4) CRISE COVID 19 : information

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Monsieur le Maire donne la parole à :

Nadia SOUFFOY : la gestion de la crise (page 3).

Michèle DOLLÉ : mesures en matière d'organisation des RH (page 3 et suivantes).

Stéphane LOHÉZIC : les impacts financiers pour la collectivité (page 5 et suivantes).

« Tout d'abord je souhaite remercier très chaleureusement les collaboratrices du service Finance et de la Commande Publique, car dans ces domaines, le service qu'elles ont assuré pendant cette période de confinement a permis de ne pas aggraver les difficultés financières de nos fournisseurs qui doivent voir leurs factures liquidées dans un temps le plus court possible, et les attributaires de marchés, notamment de travaux, appliqué les procédures prévues.

Concernant les conséquences financières prévisibles de la crise du COVID-19 sur les finances de la Commune

Nous avons intérêt à évaluer rapidement les impacts budgétaires et financiers de la crise sanitaire pour adapter rapidement notre stratégie budgétaire et financière. C'est pourquoi un tableau de bord des impacts financiers a été établi et est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la situation sur trois aspects :

- La très forte baisse des recettes budgétaires **(I)**
- La variation **positive ou négative** de certaines dépenses. **(II)**
- Le plan d'exécution des dépenses d'investissement à redéfinir **(III)**

I UNE FORTE BAISSE DES RECETTES LOCALES : -385 842 €

Focus sur les principales recettes impactées :

1. Tarification domaine public -33 800 il s'agit des recettes relatives au marché du jeudi, aux terrasses et à l'occupation du domaine public (échafaudages...). La perte de recettes estimée à 33 800€ pour une prévision de 115 000 € soit 29%
2. Tarification vie associative et sport -14 033 €
3. Tarifications culture -3 700 €
4. Tarification piscine -133 194 € jusqu'au 31 août est de 133 194 € soit - 29.21 %. Les recettes annuelles de la piscine en 2019 étaient de 455 929€.
5. Tarification scolaire- extrascolaire – périscolaire -109 975 € dont 84 000 € concerne les recettes de la cantine soit 30% du budget annuel 277 300€ en 2019). Le reste concerne les activités périscolaires et extrascolaires qui sont également impactées.
6. Droits de mutation : Au niveau national les pertes sont évaluées 20/25%, soit pour Hennebont une perte de l'ordre de 100 000€ (en 2019, nous avons perçu 560 000 €). Cependant, c'est une recette aléatoire car liée au marché l'immobilier.

II VARIATION DE CERTAINES DEPENSES LOCALES :

1) Dépenses directes liées au COVID impact a minima de -36 237 €

De multiples dépenses pour la collectivité : achats de produits divers dont.

- Energie, eau, carburant : - 41 146 €
- Prestations : - 79 710 €

- Fournitures découlant de la crise sanitaire Covid : 77 535 € gel hydroalcoolique, équipements de protection des agents, achats de masques
- Subventions versées : -26 600 €
- Remboursement piscine : -48 000 €
- Aide de l'Etat (TVA 5,5%) - 2 412 €
- Demandes indemnités fournisseurs 3 095 € (négociation en cours)
- Charges de personnel - 15 000 €

III UN EFFET REPORT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Concernant l'investissement, pour l'instant, si certains chantiers ont connu des suspensions ou des retards (quai, Basilique, CIFECTT ...) les effets financiers connus (demandes indemnitaires) sont très faibles. Il s'agira donc essentiellement de prendre en compte le décalage de réalisation dans le temps.

A la lecture et analyse de la situation, on s'aperçoit que nous subissons de plein fouet cette crise. Les impacts de l'évolution du risque sanitaire dans le temps, créeront certaines dépenses structurellement et donc des pertes et coûts supplémentaires. En attendant, sur 2020, les conséquences sont importantes se traduisant par un solde des dépenses de fonctionnement de - 349 605 € impliquant d'ajuster le BP 2020 pour permettre la réalisation d'économies venant pondérer ce déficit. Ceci aura également une conséquence importante sur nos besoins de financement immédiat et futur et en règle générale sur nos finances municipales sur les années qui viennent. La consolidation des effets sur le budget et la prospective permettront fondamentalement de travailler une stratégie de marges de manœuvre et de financement d'un plan de réalisation de nos ambitions qui restent intactes, ceci en partenariat avec les autres collectivités et acteurs du territoire ».

Pascal LE LIBOUX : les aides de la ville vers le monde économique (page 7 et suivante).

Michèle DOLLÉ : une écoute sociale active (page 9 et suivantes).

Nadia SOUFFOY : gestion du déconfinement et de la fin de crise (pages 13 et 14).

Fabrice LEBRETON annonce que « le groupe souhaite s'exprimer. Il précise que, dans un premier temps, ce sera Pierre-Yves LE BOUDEC qui fera une intervention d'ordre général, puis qu'Aurélia HENRIO et lui-même s'exprimeront sur des points précis. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons faire un état général de ce que vous nous avez exposé. Effectivement c'est un travail, c'est une somme de travail assez considérable. C'est un premier bilan mais il faudra en faire un autre un peu plus tard parce que tout n'a pas été encore appréhendé. Il faut saluer le travail remarquable des services quant à ce document mais celui des agents qui étaient sur le terrain durant cette période de confinement : ceux de l'EPHAD mais aussi toutes les personnes qui étaient présentes à l'école Curie pour accueillir les enfants du personnel soignant et Personnel Indispensable à la Gestion de la Crise (PIGC). Parfois, au début, on ne vous jette pas la pierre, ça a tâtonné. On pense aux premiers masques qui n'étaient pas terribles, il faut bien le reconnaître. Il s'agit d'un bilan quantitatif mais ce qu'il faudrait faire apparaître dans ce document les objectifs vis à vis de la population. Par exemple vis à vis des personnes âgées, est-ce qu'on a pris de leurs nouvelles, surtout lorsqu'elles étaient seules. Il aurait fallu faire apparaître les objectifs opérationnels et faire un bilan qualitatif, de savoir combien de personnes ont été concernées par les différentes procédures engagées. »

Fabrice LEBRETON déclare « Nous avons quelques questions et remarques à formuler sur des points précis. Tout d'abord, sur les impacts financiers pour la collectivité dont vient de parler Stéphane LOHÉZIC. La première remarque concerne le solde de fonctionnement qui s'élève à - 385 605 € avec notamment des pertes importantes au niveau de la piscine, du marché, des terrasses... Vous évoquez, page 7 du document, des aides de l'Etat qui, pour la plupart, ne sont pas chiffrées.

- Avez-vous des précisions à apporter quant au montant de ces aides et à la date de leur versement ?
- Ces aides arriveront-elles à couvrir les pertes financières subies par la Ville ?

Ces questions sont d'autant plus légitimes que vous faites part, dans le bordereau, d'incertitudes quant à un retour à la normale. Je reprendrai ici un passage de la conclusion du bordereau : « Mais tout n'est pas fini, les impacts se feront sentir dans les mois et les années à venir. Il faudra rester vigilants, tirer les enseignements de ce qui s'est passé, adapter nos procédures et nos moyens, suivre les besoins de la population notamment sous l'angle social et économique. ».

Ces incertitudes sont notamment d'ordre financier. Vous-mêmes vous venez de le dire. Je vous cite :

- « Il faudra redéfinir notre politique d'investissements » vient d'annoncer Stéphane LOHÉZIC.
- Vous-même Monsieur le Maire avez dit qu'il faudra un « réajustement des lignes budgétaires ».

Monsieur le Maire, vous avez aussi posé la question suivante : « Où prend-on cet argent ? » Et bien, nous, nous avons une proposition à vous faire : compte tenu de ces incertitudes, nous croyons qu'il serait sage de mettre un terme à certains projets onéreux qui vont impacter les finances communales. On pense bien sûr à la salle de tennis de table (soit environ 3 millions € pour la Ville).

Notre seconde remarque portera sur l'indemnisation demandée par le prestataire de la restauration scolaire et extrascolaire, CONVIVIO.

CONVIVIO souhaite être indemnisé pour l'impact du COVID 19. C'est une demande qui nous paraît surprenante. On s'étonne que la responsabilité de la Ville puisse être engagée. S'il y a responsabilité, c'est celle de l'Etat. Ce n'est pas la Ville qui a décidé de fermer les écoles entre le 16 mars et le 11 mai mais le Gouvernement. A partir du 11 mai, le retour à l'école s'est fait sur la base du volontariat. Là encore, c'est une décision gouvernementale. On comprend bien sûr que ces décisions ont eu un impact sur CONVIVIO mais de là à demander à être indemnisée...

Aurélia HENRIO déclare « Nous aimerions aussi revenir sur la gestion des masques grand public.

Vous avez fait le choix de fournir des masques aux personnes de plus de 70 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes précaires, selon un choix contestable puisqu'il fallait être inscrit.e sur les listes électorales pour en percevoir.

Cette question appelle plusieurs remarques :

1 La première porte sur la date de distribution de ces masques. Alors que le chef de l'Etat a annoncé un déconfinement progressif à partir du lundi 11 mai, les masques n'ont été distribués qu'un mois plus tard. Comment pouvez-vous l'expliquer ?

2 : Monsieur le Maire, certains de vos collègues de l'Agglomération et vous-même avez fait le choix de ne pas acheter de masques pour l'ensemble de la population. A l'instar de nombreux Hennebontaises et Hennebontais, nous ne comprenons ni ne partageons votre décision.

Nous aurions aimé que toute la population hennebontaise, sans exception, puisse être dotée de masques réutilisables, aux normes, confortables et adaptés à la morphologie de chacun.

Nous avons fait la proposition que Lorient Agglomération achète des masques pour chacun de ses 210 000 habitants ; à charge, ensuite, à chaque commune d'en organiser la distribution gratuite à tous ses habitants. Des communautés d'agglomérations l'ont fait, des communes également. Mais pas la nôtre

Protéger sa santé n'est pas qu'une affaire personnelle, qu'une responsabilité individuelle. Une municipalité ne peut pas se contenter d'encourager les habitants à fabriquer leurs propres masques en tissu. Il faut qu'elle donne, à chacun, la possibilité de se procurer des masques : cela passe par des aides financières voire, pour certaines personnes, par la gratuité des masques.

Dans les mois qui arrivent, le port du masque va continuer de s'imposer : dans les transports, dans les commerces... Cela va donc affecter les budgets de certains foyers. Dépenser plusieurs dizaines d'euros par mois et par personne dans l'achat de masques sera, pour certains, impossible. Or, si l'on respecte scrupuleusement les normes sanitaires, il faut en changer régulièrement, en tout cas beaucoup plus souvent qu'une brosse à dents. Faute d'argent, ne risquent-ils de réutiliser le même masque dont les qualités protectrices auraient disparu, voire de s'en priver et donc, dans tous les cas, de se mettre en danger et de mettre les autres en danger ? »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « On reviendra en Commission sur ces questions-là sur les questions budgétaires. Sur les objectifs je pense délicat de faire un bilan comme cela avec un mois, un mois ½ d'écart face à des situations où on ne savait pas je jour même de quoi serait fait le lendemain. Nous assumons totalement ce que nous avons fait parce que nous avons fait le maximum que ce que l'on pouvait faire. Refaire l'histoire, de dire vous auriez dû effectivement bâtir des objectifs, un objectif général qui est celui d'éviter l'épidémie, les effets induits en termes de maladie et de décès, objectif atteint. Vous auriez dû décliner par objectifs, par type de population sur un plan sociologique, sur un plan « âge » sur un plan « fragilité, c'est ce qui a été fait avec le CCAS. Tous ces publics identifiés comme fragiles ont été, d'une manière ou d'une autre, abordés par le CCAS y compris les personnes SDF dont une partie était confinée en appartement partagé par la Sauvegarde.

Toutes ces questions-là, je veux bien les entendre mais je pense que tout a été fait pour qu'il n'y ait pas de gens laissés pour compte, de gens laissés sur le bord de la route. Sur les aides de l'Etat, c'est tout à fait juste, il faudra qu'on regarde de plus près ce que disait Fabrice Lebreton et que cela fera partie du bilan. On a encore des confirmations à avoir là-dessous, on a des budgets à voter, ça prend du temps, il y a toujours un décalage.

Je pense qu'il y a une chose que vous compreniez une fois pour toute c'est que les collectivités elles ont un cerveau avec 2 globes, un qui est investissement, l'autre qui est le fonctionnement. Et quand on parle investissement de la salle de tennis de table, ça n'a rien avoir avec le fonctionnement et les 300 000€. Et puis l'autre élément c'est le tennis de table c'est parti, on n'arrête pas. Ça nous coûterait plus cher d'arrêter aujourd'hui le dispositif et les marchés passés que de revenir en arrière et ce n'est pas du tout notre intention d'arrêter et surtout de cracher sur les 4 millions de subventions.

Notre seul objectif c'était qu'il n'y ait pas de décès à Hennebont ».

Et Convivio on va voir, on est dans une phase aujourd'hui de discussion mais il s'agit du Code des Marchés Publics. Quand une collectivité s'engage à acheter un volume, elle achète un produit dans un volume donné et qu'on n'atteint pas ces volumes-là, il y a des discussions à avoir. C'est des choses qui se travaillent, qui se négocient et ça serait bien je pense d'en parler en Commission pour voir pour quoi comment ce marché, si les indemnités sont justifiées pas justifiées et jusqu'à quelle hauteur.

Sur le problème des masques, je me suis déjà exprimé, on est je crois une douzaine, une quinzaine de maires à avoir dit non non, on n'est pas pour la démagogie, on n'est pas pour dire il y a un masque pour chaque individu que vous allez recevoir qui arrive de Chine, on attend la livraison et vous aurez un masque sachant que dans les 3 h qui suivent il faut en changer et que le masque est jetable. A cette époque-là, il n'y avait pas d'offre, donc il faut voir ce décalage qu'il y a eu et je crois que l'atelier solidaire qui s'est créé et il y a un article dans le Ouest France aujourd'hui parce que ça va peut-être se prolonger pour faire autre chose, l'usine invisible qu'on avait du mal à comprendre. Dès que l'usine invisible s'est créée nous avons passé commande. Après dans les livraisons, on a eu des déceptions comme le masque qui était donné aux agents territoriaux. La 1^{ère} livraison c'était lamentable. On ne va pas refaire l'histoire. Ça c'est une question de fond. On est plutôt pour l'équité que pour l'égalité. Moi, offrir un masque à quelqu'un qui a 2 500, 3 000€ de retraite... Par contre, on n'est pas dans l'assistantat. Oui effectivement vous avez repris le mot que j'avais repris pour les brosses à dents c'est le même principe. On va devoir vivre avec cela, il faut le comprendre. Ou la collectivité se substitue à l'individu dans la gestion de sa santé, de son hygiène au quotidien mais ça je ne saurais pas faire, je ne sais pas qui peut avoir la prétention de dire je vais m'occuper de l'hygiène de chacun de mes habitants et lui donner les moyens hygiéniques de pouvoir vivre, non ça ce n'est pas possible. Par contre, les personnes fragilisées, on a ciblé, on a fait en sorte que, par exemple les personnes âgées forcément, encore celles qui sont en soin à domicile, on a reconstitué une petite provision de stock stratégique. On ne sera plus devant ces questions de livraison, de masques adaptés pas adaptés. Offrir un stock de masques pour les gens qui s'occupent des Resto du cœur, du Secours Populaire pour qu'ils puissent eux en avoir mais surtout en donner. A chaque fois ça été ça, ça a été des ajustements mais je comprends vos observations. Je sais aussi le chiffre de Ploemeur et Larmor Plage, c'est 100 000€ pour les masques, 100 000€ en une journée. Oui c'est un choix politique de mettre 100 000€ pour des masques qui ont servi 4 h car c'était des masques jetables et aujourd'hui on les retrouve dans la pollution. Là on était à contre-courant. C'est plutôt faire avec le potentiel du territoire plutôt que d'être, je ne vais pas reprendre ce terme d'assistantat ce n'est pas ça, mais ne pas faire à la place des autres et de dire votre santé c'est votre question. Et c'est ce qui s'est passé, les gens se sont en grande partie responsabilisés. On ne peut pas être derrière chaque citoyen, c'est des choix, c'est de choix politiques. Sur le fond, je n'ai pas entendu, bien au

contraire, plutôt des remerciements de la mobilisation des agents et de toutes les associations, que l'on va en tirer des enseignements et on n'a pas fini d'en parler puisqu'il y aura des effets induits d'aménagements, y compris d'aménagements de locaux publics avec le CHSCT.

Parfois il y aurait pu avoir des choix plus judicieux mais il n'y a pas eu d'erreurs à mon sens ».

Le BOUDEC Pierre-Yves ajoute : « Je me permets de rebondir sur ce que vous venez de dire. Entre l'hygiène et la santé ce n'est pas la même chose. C'est vrai que c'est une discussion que nous pouvons avoir sur le fait de savoir si c'est aux collectivités locales d'assumer cela. Dans la mesure où c'est de la santé publique, nous pensons que c'est à l'Etat d'assumer ça. Visiblement, il n'a pas choisi ce chemin. Après nous n'avons jamais fait référence à Ploemeur qui, vous en conviendrez, n'est pas forcément notre tasse de thé. La santé publique c'est important car, quelles que soient les personnes, il ne s'agit pas d'assistantat. Pour les Hennebontais, on se doit de les protéger. Une brosse à dents c'est de l'hygiène, c'est de la responsabilité individuelle mais là c'est autre chose, il en va de notre vie, vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire, et donc de la responsabilité collective. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Je crois que plusieurs ministres ont été entendus sur les stocks stratégiques qui étaient périmés ».

Michèle DOLLÉ ajoute : « Je voudrais juste rappeler quelque chose que l'on n'a pas arrêté de dire et de redire, que la seule protection qu'il y avait c'était le respect des gestes barrières, le masque venait en plus dans certaines situations ».

Aurélia HENRIO répond : « On est bien d'accord sur le fait que les gestes barrières sont les premiers remparts et c'est bien sûr là-dessus qu'il faut travailler avec la population. Par contre, on continue toujours dans la vie quotidienne, dans les commerces, dans les transports... à porter de façon obligatoire, les masques. Lors de la dernière visioconférence sur le déconfinement à laquelle j'ai assisté, le Président du FLH a dit qu'il lui restait des centaines de masques sur le dos et qu'il ne savait pas quoi en faire. Pourquoi ne pas constituer, avec des surplus des stocks, gérés par exemple par le CCAS, au profit des enfants des écoles et des centres de loisirs, de la population ? Là, on n'est pas dans l'assistantat mais dans ce que l'on doit faire pour garantir la santé publique, la santé de chacun. »

Monsieur le Maire répond à Aurélia HENRIO : « On verra ».

Marie-Françoise CÉREZ ajoute : « Pour revenir sur ce que dit Aurélia HENRIO, les masques réalisés par le groupe FLH et Médiévales, ces masques ont été distribués vers les associations en fonction des besoins et aujourd'hui ils sont là et si besoin, ils seront présents et pourront resservir. Donc le stock va servir ».

Présents : 32 Pouvoirs : 1 Total : 33 Exprimés : 0
Non votant : Prend acte

Le Conseil Municipal prend acte de cette information

5) CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, chers collègues,
La défense et la mise en valeur du patrimoine sont des sujets importants sur lesquels nous devons porter une attention tout particulière. Celle des moyens financiers pour réaliser les travaux indispensables à sa restauration ou à son entretien également.

Nous ne partageons par tous les choix que vous faites en matière de restauration patrimoniale.

Pour rappel, lors du Conseil Municipal de février 2019, le groupe auquel j'appartenais n'avait pas approuvé le mécénat financier d'entreprises que vous avez choisi.

Nous défendons une toute autre vision de ce que devrait être la politique publique de sauvegarde et de restauration du patrimoine de notre pays.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver une convention entre la Ville et la Fondation du Patrimoine. Cette convention que vous nous présentez permet l'octroi d'un label pour travaux à des propriétaires privés qui souhaitent restaurer un élément du patrimoine bâti habitable ou non habitable.

Si cette convention est acceptée, la Ville pourra financer à hauteur de 1 % minimum les travaux de restauration des biens privés. Est-ce aux contribuables hennebontais de financer ces travaux privés ? En ce qui nous concerne, nous ne le croyons pas.

Ce label peut, sous conditions, permettre au propriétaire de déduire fiscalement ses dépenses d'entretien et de réparation de son impôt sur le revenu. Frédéric TOUSSAINT vient de nous l'expliquer.

La question que nous nous posons c'est de savoir qui va surtout bénéficier de ces mesures ? Ne vont-elles pas profiter aux propriétaires qui ont, financièrement, la possibilité d'engager des travaux ? Malgré une subvention possible, les propriétaires peu ou non imposables pourront-ils vraiment faire des travaux ?

Enfin, nous ne voterons pas ce bordereau pour une autre raison. La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant dont le Conseil d'Administration est composé de représentants de grandes entreprises, certaines cotées au CAC 40, d'autres ayant fait le choix de l'optimisation fiscale : L'Oréal, Vivendi Universal, Danone, Sodexo-Alliance, Michelin... En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas, éthiquement, valider une convention qui va lier la Ville avec un organisme privé dominé par des représentants de multinationales qui, pour certaines, ont de « lourds différends » avec le fisc français. »

Frédéric TOUSSAINT répond à Fabrice LEBRETON : « Je vais répondre un peu à Fabrice sur sa dernière affirmation. Je ne savais pas qu'on était pieds et poings liés avec le capitalisme international à la Ville d'Hennebont. Signer une convention avec la Fondation du Patrimoine telle qu'elle a été définie ici, moi ça ne me semble pas ubuesque totalement dans la mesure où cette convention c'est la convention-cadre signée par toutes les villes, les départements parfois des régions avec la Fondation du Patrimoine ».

Monsieur le Maire ajoute : « Ce que j'ai compris c'est le principe même c'est la Fondation du Patrimoine sur son mode de financement et son organisation qui vous dérange... Entre autres... Je pense aussi qu'il ne faut pas assimiler propriétaire de maison avec un patrimoine réel et richesse des propriétaires. Je préfère que le grand capitalisme international mette quelques sous sur Hennebont et qu'on n'ait pas des problèmes de dangerosité sur les trottoirs parce que cela coûte très cher de réhabiliter ces maisons. Je comprends aussi très bien votre position sur le fond ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le projet de convention entre la Fondation du Patrimoine et la Ville d'Hennebont, telle que présentée en annexe au présent bordereau
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 610-824-204422

6) ANNULATION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous voterons ce bordereau. Cependant, courant 2020/2021, certaines associations risquent de se retrouver en difficulté. En effet, le manque d'entrée d'argent dû à l'annulation des manifestations, de mars jusqu'à mi-juillet, va entraîner un manque de trésorerie pour des structures associatives, principalement celles destinées aux enfants, allant de l'école de foot à l'association de parents d'élèves. Ne serait-il donc pas judicieux de destiner cette somme aux associations qui en feront la demande ?

Nous sommes conscients que la Mairie elle aussi est en perte de trésorerie, mais il faut aider le monde associatif, c'est un poumon pour notre commune. »

« Monsieur le Maire répond à Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ : « Tout à fait d'accord. Donc on a réuni un certain nombre d'associations par rapport à cela et on va y travailler. Certaines vont voir si elles ne peuvent pas reporter pour le 2^{ème} semestre ou sous une forme différente. Par exemple, à la place d'un concours de boules, un troc et puces. On va modifier aussi les règles d'accès à la salle Victor Hugo pour permettre de faire des évènements durant le 2^{ème} semestre et pas uniquement pendant les vacances de la Toussaint. On est en train de rechercher les solutions. On a prévu de se revoir, Philippe PERRONNO pour les clubs sportifs et Claudine CORPART y travaillent. La question est assez technique, services non réalisés, il ne peut pas y avoir de financement public pour quelque chose qui n'est pas fait. On va voir comment on peut permettre en tout cas l'objectif c'est bien de permettre à ces associations de poursuivre leur activité ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 32
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
Non votant : 1 Tiphaine SIRET (Ar Redadeg)			

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** l'annulation des subventions telles que présentée dans le tableau ci-dessus,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

7) COMPLEXE AQUATIQUE DE KERBIHAN : tarif spécifique COVID 19

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous ne validerons pas ce bordereau.

La situation sanitaire liée au COVID 19 vous conduit à adapter les conditions d'accueil dans le Complexe Aquatique de Kerbihan. De ce fait, vous proposez un tarif d'entrée unique à 4 €. Nous trouvons ce tarif élevé, sachant que le temps de piscine est de 1 h 30 (vestiaire-piscine-vestiaire) et que les prestations (toboggan, bains remous de petit bassin, jets d'eau et autres) ne seront pas accessibles.

En temps normal, le tarif adulte est à 5€20, celui pour les étudiants de 4 € et pour les demandeurs d'emplois de 3€30. Avec le tarif que vous proposez, un demandeur d'emploi va payer plus cher une prestation moindre. De même, cet été, les familles en situation précaire, ne pouvant se déplacer à la plage faute de bus direct, devront payer 4€ pour 1 h 30 au lieu d'un temps illimité.

Nous voterons contre ce bordereau. »

Philippe PERRONNO répond à Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ : « On n'en a parlé en Commission, c'est le moment où il faut poser ces questions, faire ces remarques là je pense ».

Monsieur le Maire propose un ajout sur le bordereau : « C'est 4 € sauf les tarifications inférieures préalablement existantes. Techniquement, c'est possible monsieur le Directeur Général ? Donc, on va prendre le principe que le seuil maxi c'est 4 € pour 1 h 30 et que s'il y a des tarifs préférentiels pour des situations on utilisera le tarif préférentiel précédent. On fera le bilan à la fin de l'été ».

Fabrice LEBRETON déclare « La proposition de Monsieur le Maire est acceptée par le groupe Hennebont Pour Tous. »

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** le nouveau tarif spécifique à la situation sanitaire liée au COVID 19,
- ➔ **DE DIRE QUE** la recette sera inscrite au Budget au compte : 521/413/70631,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

8) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Secours Populaire

Anne-Laure LE DOUSSAL donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 000 € au Secours Populaire d'Hennebont,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

9) RÉPARTITION DES SUBVENTIONS OMS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** la répartition de la subvention accordée aux associations de l'Office Municipal des sports,
- ➔ **DE VALIDER** le principe d'un versement reporté aux associations en attente de demande d'adhésion à l'Office Municipal des Sports,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération

10) TARIFS ARTOTHÈQUE / MÉDIATHÈQUE 2020-2021

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Claudine CORPART précise : « qu'un ajout de tarifs est à intégrer au bordereau, des tarifs de catalogue au profit d'artistes. Il s'agit du catalogue d'Éric COURTET vendu au tarif de 15 € et le catalogue de Thierry LE SAEC qui lui est vendu au tarif de 10 € ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** les tarifs 2020/2021 de la médiathèque et de l'artothèque tels que présentés en pièces jointes et sur le principe de leur reconduction.
- ➔ **DE DIRE QUE** les recettes seront inscrites au compte : 7088
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

11) MODIFICATION DES CRÉNEAUX D'OUVERTURE AU PUBLIC DE L'ARTOTHÈQUE ET DE LA GALERIE PIERRE TAL COAT

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Nous sommes bien évidemment ravis que l'Artothèque fasse peau neuve et qu'il y ait aussi un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). On se demande si vous avez aussi comme projet de retravailler les horaires d'ouverture de la Médiathèque. Quand on discute avec la population, et on s'en est rendu compte durant la campagne, il y a des horaires qui sont compliqués. Je pense notamment au samedi qui est, en règle générale, un jour propice pour aller en famille à la médiathèque. 10h-12h / 14h- 17h est peut-être une formule un peu juste. De même, la fermeture du lundi (qui permet certes des réunions) est aussi un problème pour les commerçants fermés aussi ce jour. On voudrait savoir si, à l'avenir, on pourrait en rediscuter et mettre en place une amplitude d'ouverture plus importante. Remettre aussi en place certaines animations comme les «jeudis du bac » qui avaient lieu en soirée et qui marchaient bien serait intéressant. »

Claudine CORPART répond à Aurélia HENRIO : « C'est un vrai sujet. On va y retravailler. De même qu'on se pose toujours la question d'une politique tarifaire culturelle. On a déjà eu l'occasion d'évoquer plusieurs fois l'idée de travailler, nous travaillons sur l'idée d'un équipement culturel plus proche du centre-ville et c'est vrai que le travail autour de cet équipement va faire qu'on se reposera toutes ces questions-là. C'est aussi l'enjeu de la Directrice qui est arrivée juste avant le COVID et qui n'a pas eu le temps encore de développer toutes les réflexions possibles. Peut-être de trouver toutes ces articulations-là. Reste que les horaires tels qu'ils sont présentés sont vraiment les horaires proposés par les agents qui connaissent les usages et les usagers. Cette question-là elle est assez permanente. Sur ces volumes d'horaires, les agents par contre ont réellement développé un volume d'animations qui n'existaient pas précédemment et qui est une autre manière de rendre service aux usagers. Le lundi, c'est la période de récupération obligatoire pour les agents. Ils travaillent le samedi, on ne peut pas ouvrir le lundi ».

Monsieur le Maire ajoute : « On est obligé car on est obligé d'avoir un certain nombre de personnes dans l'établissement parce qu'il y a des étages, c'est aussi une question d'organisation des espaces, des contraintes ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 32	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant :

Julien LE DOUSSAL absent sans pouvoir

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ADOPTER** les nouveaux créneaux d'ouverture de l'Artothèque et de la Galerie Pierre Tal Coat, tels que présentés dans le présent bordereau,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

12) TARIFICATION SCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET QUOTIENTS FAMILIAUX

Valérie MAHÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons contre bordereau.

Les tarifs de la restauration scolaire que vous nous proposez de voter nous semblent trop élevés, surtout au regard des prestations de l'entreprise CONVIVIO dont la qualité est loin de donner satisfaction aux enfants et à leurs parents.

Vous menez actuellement un travail sur le cahier des charges concernant la restauration scolaire.

En corollaire, nous croyons qu'une réflexion en profondeur doit avoir lieu, en vue de revoir la tarification et les quotients familiaux.

C'est un sujet qui mérite une attention toute particulière d'autant plus que les indicateurs du rapport *Ithéa Conseil* de décembre 2018 montrent que, sur le plan des revenus et de la précarité, nombre de foyers hennebontais connaissent des difficultés.

Or, souvent, en France, les familles en difficultés n'inscrivent pas leurs enfants à la cantine malgré l'existence de quotients familiaux.

En 2019, dans son rapport sur le droit à la cantine scolaire, le Défenseur des Droits a rappelé que le « *coût à l'inscription à la cantine scolaire constitue souvent un obstacle majeur pour les familles les plus pauvres* ». Il estimait que près de 40 % des enfants des familles défavorisées ne mangeraient pas à la cantine à cause des difficultés financières de leurs parents. En France, en moyenne, une facture de cantine s'élève à 400€ par enfant et par an.

Il serait intéressant que nous puissions connaître le nombre d'enfants inscrits dans des écoles primaires publiques d'Hennebont qui ne sont pas demi-pensionnaires mais aussi, bien sûr, les raisons qui poussent leurs parents ne pas les inscrire. »

Michèle LE BAIL aurait souhaité que soit réétudiée une tarification dégressive en fonction du nombre d'enfants par famille ».

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON et à Michèle LE BAIL : « Dégressif ... Ces questions-là elles sont récurrentes, on est d'accord. Pour les personnes qui n'ont pas les tarifs sous les yeux, ça démarre à 54 centimes pour un repas pour les quotients les plus bas pour un repas à 5,32€ pour les quotients qui dépassent 1 457€ mensuel. Effectivement un enfant à la cantine pour une famille qui est à un quotient de 0 à 71 ça fait à peu près 10,80€ par mois, s'il y a plusieurs enfants, il y a aussi les mesures d'accompagnement qui sont prises par d'autres, c'est important. Ces situations-là elles sont étudiées, elles sont analysées surtout s'il y a un refus de paiement C'est un vrai débat, il y a une prise en charge par le CCAS en fonction de la situation individuelle. Ce travail-là on peut le faire. Même nous au sein du groupe majoritaire il y a eu débat, je me souviens, il y a 4 ans ou 5 ans de cela, est-ce que l'on démarre le repas à 1€ le repas ou est-ce que l'on démarre à 50 centimes. On a démarré à 50 centimes, 5 ans après on est à 54 centimes. C'est un vrai débat. Le tout est de travailler et on a un travail, je ne sais pas si on vous l'a communiqué au niveau du groupe, pour chaque élément du quotient, combien il y a d'usagers, car il y a des effets de seuil aussi. Ces éléments-là il est important de vous les donner et de travailler sur un dossier de fond pour que quand on arrivera en Commission le débat ait lieu et y compris cet aspect de tarifs dégressifs parce que je reprends pour rentrer dans la logique de ce qu'a dit Michèle LE BAIL parce que pour un enfant si on dit 10 € 54 centimes ça va. Si c'est une famille monoparentale avec 2 ou 3 enfants, au bout du bout c'est les 30, 40, 50€ qui manque à la fois du mois ».

Michèle LE BAIL ajoute « qu'il serait intéressant de faire une étude comparative avec les communes de même importance. »

Monsieur le Maire à Michèle LE BAIL : « Tout cela ça existe c'est dans les cartons donc y'a pas de raisons que ça reste dans les cartons. Il faut que vous en ayez connaissance ».

Valérie MAHÉ ajoute : « Je me permets de répondre à Michèle LE BAIL. A la Commission, Christian LE BOULAIRE avait justement parlé de ces tarifs dégressifs par rapport aux fratries. C'est quelque chose qui va être effectivement travaillé dans les mois à venir. Ça a été entendu ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** les tarifs 2020-2021 de la restauration scolaire et des activités péri et extrascolaires tels que présentés en pièce jointe ainsi que la revalorisation des quotients familiaux (+ 1.2 %).

13) DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES SOLDES D'ÉTÉ

Pascale LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Monsieur le Maire, vous nous demandez de donner un avis sur l'ouverture des commerces le dimanche 19 juillet 2020, premier dimanche des soldes pour la période d'été.

Bien évidemment nous y sommes fermement opposés.

Quel que soit le nombre de dimanches dérogés au repos dominical, nous n'y sommes pas favorables car cette loi MACRON de 2015 met en réel danger les acquis sociaux obtenus de longue lutte.

Le travail du dimanche ne doit rester qu'une exception liée notamment à la continuité des services publics essentiels comme les hôpitaux, la police les transports en commun. L'interdiction du travail du dimanche fut une conquête majeure du mouvement ouvrier. Il a permis aux salariés de disposer d'un temps précieux pour eux et leur famille. Accepter d'y déroger c'est porter atteinte à leurs droits, affaiblir leur protection et enfin remettre en question leurs conditions déjà souvent fragilisées. On parle de ces femmes, mères de famille souvent les premières concernées, ces mamans souvent isolées et élevant leurs enfants parfois seules qui ne peuvent hélas se payer le luxe de refuser de travailler le dimanche et ce au détriment d'une vie familiale épanouie. Nous ne pouvons aller dans le sens du Medef et du Patronat qui sans cesse tentent de mener des offensives contre les acquis de nos aînés. L'ouverture dominicale ne changera rien à la consommation ; pour preuve ne venons-nous pas de traverser une période de confinement sanitaire qui nous a démontré deux choses essentielles. Il est possible de vivre dans une certaine ascèse. Consommer mieux, en consommant moins n'est plus une utopie. Favorisons la consommation par les circuits courts. Nous avons tous traversé cette période en évitant une surabondance d'achats frénétiques. Et beaucoup d'entre nous ont également repris plaisir à partager des moments intergénérationnels en famille. Le dimanche sert à se retrouver ensemble, à partager des moments de découvertes culturelles, à aller à la rencontre de l'autre, et non pas courir les allées des centres commerciaux. Nous avons la chance de vivre dans un environnement nous offrant tant de diversités et de richesses.

Alors une bonne fois pour toute, ne cédon pas aux sirènes de l'ultra consommation. »

Gwendal HENRY explique l'abstention sur le bordereau de lui-même et de ses collègues (Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ, Anne-Laure LE DOUSSAL, Peggy CACLIN, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ et Julian PONDAVEN) : « Le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement en décembre dernier pour l'ouverture dérogatoire des commerces le premier dimanche des soldes. La date des soldes d'été ayant changé du fait de la crise sanitaire, il y a une logique à revoir le calendrier.

En décembre, une partie du groupe HIC avait également exprimé l'importance de maintenir un jour de repos hebdomadaire. Le principe même de l'ouverture des commerces le dimanche se fait au détriment de la vie de famille des salariés. Tous les jours on nous dit que nous consommons trop. Il est grand temps de passer de la parole aux actes et de dire non à l'ouverture des grands magasins le dimanche. Il est grand temps qu'une collectivité ait le courage d'engager ce mouvement, afin d'inciter les citoyens à s'engager vers une consommation raisonnable, raisonnée, responsable. Nous ne nous opposerons pas à une décision qui avait été

actée démocratiquement en décembre. On ne change pas les règles au cours du match. Mais, nous nous abstiendrons pour exprimer notre attachement au respect du repos dominical ».

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Je vais redire ce que j'ai dit en décembre. 12 dimanches autorisés, 5 seulement retenus par la Ville d'Hennebont comme l'ensemble des communes environnantes. L'idée c'était de ne pas créer de distorsions entre les commerces d'Hennebont et ceux de Lanester, de ne pas inciter les habitants d'Hennebont à aller faire leurs courses à Lanester quand ils peuvent aller les faire à Hennebont. Il y avait de ça aussi naturellement. Rappeler par rapport à ce que vous disiez Mme HENRIO sur le MEDEF et le Patronat que les 5 dimanches en question existaient bien avant la loi de 2015 et que les municipalités précédentes et depuis très longtemps avaient déjà acté ces dimanches-là. Ce n'est pas un phénomène récent. La loi 2015 à laquelle vous faites allusion a plutôt protégé les salariés puisqu'elle a imposé différentes obligations aux employeurs à savoir déjà une rémunération qui double ce jour-là et une liberté de refus qui existe dans le texte. Dernière chose, sur Hennebont, on a très peu de demandes, ça concerne 3 ou 4 magasins et ça ne concerna pas les grandes surfaces alimentaires, régulièrement c'est à elles que l'on pense. Elles ne sont pas concernées par ce texte-là. Donc ça concerne 2 ou 3 magasins de vêtements plus l'Espace Culturel Leclerc qui sont installés zone de la Gardeloupe. Et si on voulait pousser le bouchon plus loin été j'arrête et si on voulait vraiment défendre les salariés qui travaillent le dimanche et si on voulait aller vraiment contre le travail le dimanche et j'y serais également à titre personnel favorable, il faudrait qu'on arrête d'aller faire nos courses le dimanche. Finalement, l'essentiel des salariés aujourd'hui sont bien dans les petits commerces, dans les boulangeries, dans les boucheries, ... qu'on visite tous les dimanches et qui sont des employeurs importants pour chacun d'entre eux. »

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 19	Contre : 5 HPT	Abstention : 9*	Non votant :

Votes individuels :

*9 abstentions : Yves GUYOT et Julian PONDAVEN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Peggy CACLIN, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Roselyne MALARDÉ, Gwendal HENRY,

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la date d'ouverture des commerces proposée ci-dessus, à savoir le dimanche 19 juillet 2020,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à prendre un arrêté municipal nécessaire à cette ouverture.

14) BECQUERIE : PROMESSE DE BAIL

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Yves GUYOT précise que :

« Le sujet n'est pas nouveau, on le suit depuis 2015, mais je vais en rappeler les grandes lignes.

En 2011, Lorient Agglomération a décidé d'interrompre tous les dragages, puis de les reprendre en ne clapant pas les sédiments déjà anciens présentant des traces de polluant. En effet, 10% environ des volumes contiennent des résidus toxiques dans des faibles proportions, de l'ordre des mg/kg.

Ces produits ne posent aucun problème lorsqu'ils sont confinés dans leur milieu naturel comme actuellement, c'est leur dispersion en mer qu'il faut éviter même dans des proportions infimes, car ils entrent alors dans la chaîne alimentaire. La solution pour cette fraction non clapable est donc un traitement à terre. Elle est réclamée depuis longtemps.

Il y a dix ans, aucune solution n'existait sur la façade atlantique. Hennebont a accepté d'apporter sa contribution au problème de la rade de Lorient en acceptant d'accueillir sur le terrain de la Becquerie un centre de traitement à terre exploité par l'entreprise EXTRACT.

L'ancienne décharge avait été protégée il y a 15 ans par une couche d'argile ; il s'avère que celle-ci ne suffit plus à éviter l'infiltration des eaux pluviales. Il faut en augmenter la pente.

Une fois déshydratées, les vases ont la qualité des meilleures argiles, et peuvent améliorer la couverture du site. C'est l'orientation qui a été prise avec l'encouragement de la DREAL.

En prenant connaissance du dossier, la DREAL a estimé que l'examen du dossier ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) relevait de la procédure d'enregistrement, vu son enjeu modéré, alors que nous étions partis sur l'enquête publique classique pour une procédure dite d'autorisation.

Aujourd'hui, nous revoyons la promesse de bail entre la Ville et EXTRACT, pour le cas où l'entreprise ne se verrait pas attribuer le marché. Il y a plusieurs opérateurs dans l'ouest qui pourraient emporter le marché, et le traitement se ferait alors à Vannes, à la Rochelle ou plus loin.

(Inchangé : sédiments issus de la Rade, volume d'apport de 150 000 m³ sur 10 ans d'exploitation, sédiments transportés par chaland).

Dans le calendrier proposé, il faut surtout retenir les étapes où la population et associations pourront intervenir Septembre 2020 :

- Consultation du public sur la démarche ICPE « Installations Classées Pour l'Environnement »,
- Marché lié aux opérations de dragage : Convention de Groupement de commande (Région / Agglomération),

- Automne 2020 :

- Dépôt du dossier de Permis d'Aménager,
- Demande d'autorisations de dragage.

- Début 2021 :

- Obtention autorisation ICPE.

- Printemps 2021 :

- Obtention autorisation d'urbanisme.

- Premier semestre 2021 :

- Consultation des entreprises pour les dragages et la gestion à terre des sédiments.

- Automne 2021 :

- Enquêtes Publiques sur les autorisations de dragage (autorisation)

- Fin 2021 :

- Obtention des autorisations de dragage.
- Notification du marché de service.
- Travaux d'aménagement sur le site de la Becquerie (jusqu'au printemps 2022).

- 1^{er} trimestre 2022 :

- **1ères opérations de dragages**

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- ➔ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dernière version de la promesse de bail actualisée,
- ➔ DE PRENDRE ACTE des éléments de contextes techniques et réglementaires liés à la concrétisation de cette opération,
- ➔ DE PRENDRE CONNAISSANCE du planning d'opération recalé en fonction de ces évolutions et du contexte ».

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter contre ce bordereau, d'abord sur la forme puis sur le fond. Sur la forme parce que nous sommes sur une date un peu transitoire et d'ici quelques semaines il va y avoir une nouvelle gouvernance de l'Agglomération avec de nouveaux projets. Il est donc peut-être prématuré d'aborder ce soir cette promesse de bail dans la mesure où l'on verra dans quelques semaines quels seront les nouveaux projets de territoire notamment concernant ces déchets, on ne sait pas quelle sera l'orientation. Sur le fond, nous sommes opposés au stockage des boues à la Becquerie. Tout d'abord, premier point, Yves GUYOT ne l'a pas spécifié, le dragage des ports de Lorient, c'est fondamental pour l'activité économique des différents ports. Il faut draguer. Que de temps avons-nous perdu ! 2014, si je me rappelle bien, le projet vous avait été présenté ici. On nous avait dit : 2018, ça va tourner à plein régime maintenant on est sur 2022. En tous les cas, ça prend du temps, et puis j'ai l'impression sur ce dossier qu'on est en train d'embellir les choses : « c'est super, on va mettre une nouvelle couche, une deuxième couche, troisième couche, ça va consolider tout ça. Sauf que même si ce ne sont que des traces, il y aura des métaux lourds et cela sera du N2. Pour revenir à ce que j'ai dit, nous sommes favorables au dragage des boues et nous sommes contre le clapage de toutes les boues. Comme vous

le savez, il y a des normes N1, N2, en fonction de la toxicité des boues. L'engagement est sur du N2. Au-delà de N2, elles seront déshydratées et stockées à terre. Nous serions donc favorables après l'exposé d'Yves GUYOT, puisqu'il dit que dès qu'on clape, cela repart dans la chaîne alimentaire. Il est inconcevable de le balancer au large d'autant que quand on va commencer ça, l'Agglomération va avoir des manifestations de pêcheurs, des pêcheurs de Groix, du Pays de Lorient qui vont râler et à juste titre. Donc l'objectif c'est que toutes ces boues soient traitées à terre. Hennebont, ce n'est pas la solution car, justement tu le disais Yves, en dessous, il y a une décharge. Il y a un sous-sol extrêmement instable. Vous allez mettre 150 000 m3 de boues sur cette décharge. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Eaux et Rivières qui le dit : attention danger, on ne sait pas comment cela va évoluer. C'est instable en-dessous, ce sont des déchets ménagers. On a de tout. En conséquence, nous voterons contre ce plan. »

Yves GUYOT répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Quand on parle de normes N1 et N2 dont Pierre-Yves LE BOUDEC a parlé, il faut savoir que ça n'a pas grand rapport avec une toxicité d'un élément à terre. Ça a un enjeu en cas de dispersion. Le produit dispersé ne ressemble pas du tout au produit confiné. On pourrait parler de l'amiante entre le produit respiré et le produit enfermé. C'est un petit peu du même ordre donc on ne peut pas mettre en valeur la toxicité N1 et N2 à partir du moment où le produit reste confiné, confinement naturel actuellement dans un fond, confinement en surface par la suite. Quand tu poses la question de traiter toutes les boues parce qu'idéalement il faudrait que rien n'aille en mer, ça veut bien dire qu'il faut bien des espaces. La réponse à apporter avant tout c'est où on le fait ? La question essentielle elle est là. Si on n'a pas d'endroit pour le faire, on ne peut pas le faire. Soit on bloque les ports, soit on ne fait rien, soit on met en mer ».

Pierre-Yves LE BOUDEC répond : « Les normes N1, N2, on peut en reparler. Ces normes n'ont pas été établies par des scientifiques mais par des directeurs de ports. Le fait est, on a perdu du temps sur le problème du stockage de ces boues. Plutôt que de trouver des sites adaptés et on peut en trouver. Au-delà de cela, la responsabilité dépend de la Région et non pas seulement de l'Agglomération. Quelque chose que je ne comprends pas, la Région n'est que partenaire et uniquement partenaire or cela devrait être à elle d'être maîtresse d'œuvre dans ce projet- là. Il y a quand même des progrès qui ont été faits là-dessus. La technologie, pour ça, elle est intéressante. On a vu ça dans la région de Dunkerque où des boues polluées ont été traitées et réutilisées. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « On est d'accord sur beaucoup de choses, on est d'accord sur le fait de la nécessité de traiter, on est d'accord sur le fait que moins il y a aura des clapages mieux ça vaudra donc il faut trouver des solutions. On est d'accord aussi sur le temps perdu mais le temps perdu c'est justement pour sécuriser tout le dispositif dans un cadre réglementaire qui n'arrête pas de changer. Et justement le temps perdu ce n'est pas perdu pour l'environnement. C'est vraiment avec les études faunes, les études flore, tout ce qui a été fait sur le site, ça prend du temps et il faut les 4 saisons. Tous ces éléments-là ont fait qu'aujourd'hui effectivement on est dans l'urgence. On était déjà dans l'urgence il y a 4 ou 5 ans. Sur le fait d'embellir les choses c'est non, aujourd'hui cette notion de toxicité c'est un mot qui est fort pour une grande partie de la toxicité on la connaît ceux sont les eaux pluviales qui entraînent avec elles les hydrocarbures car les eaux de ruissellement sur les routes ou autres qui finissent toujours dans le port et la mer. C'est cela qui est principalement à traiter aujourd'hui. Si, Pierre-Yves, tu as un site auquel tu penses très fort et qui est jouable faut le vendre à EXTRACT. Tu gagneras de l'argent. Ils ont cherché partout. Ce qui est nouveau dans cette affaire et qui est un peu nouveau, c'est qu'il y a 4 ou 5 ans il y avait un seul interlocuteur. Aujourd'hui, dans le Morbihan, il y a plusieurs sites dans lesquels il y a des processus industriels de traitements différents. Et j'espère qu'il y aura une mise en concurrence des systèmes proposés et on verra, par exemple, le coût carbone de ces différents systèmes, le coût traitement/qualité du traitement et autres. EXTRACT qui va sans doute concourir à cet appel à projet a besoin d'avoir l'assurance, et c'est pour cela qu'on met une clause particulière, c'est que s'ils ne gagnent pas cet appel à projet ils n'utiliseront pas la Becquerie et ce sera à nous de financer le nouveau confinement de cette ex-décharge qui nécessite de toute façon un retraitement. Il n'y a pas de danger majeur même aujourd'hui. Mais ça n'empêche que ce site doit être retravaillé de toute façon. Il y a un intérêt commun entre le fait de résoudre le problème des sédiments marins sur la rade et ce que vous avez dit également tout l'impact économique que ça représente et l'emploi et de l'autre côté réhabiliter un site qui demande aujourd'hui un coup de neuf. On a beaucoup échangé là-dessus, on aura l'occasion vu le calendrier quoique la Ville d'Hennebont ne sera plus

tellement concernée en direct sauf au moment des études et des enquêtes publiques mais pour le reste du dispositif c'est bien un accord entre la Région Bretagne, la CCI, le Département, Lorient Agglomération qui vont traiter et ça je m'en réjouis, que l'ensemble des acteurs-là aient pris ensemble un même dispositif de traitement. Et l'autre chose, ne seront traités à Hennebont que les boues du Pays de Lorient. Ça nous donne 15 ans d'exploitation plus 5 ans de surveillance du site. C'est un dossier intéressant et important. Donc on modifie la promesse de bail pour faire avancer ce dossier.»

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la dernière version de la promesse de bail actualisée,
- ➔ **DE PRENDRE ACTE** des éléments de contextes techniques et règlementaires liés à la concrétisation de cette opération,
- ➔ **DE PRENDRE CONNAISSANCE** du planning d'opération recalé en fonction de ces évolutions et du contexte.

15) CONVENTION DE GESTION RÉGION / VILLE POUR ESPACE ISSU DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL Á SAINT-CARADEC

Joël TRÉCANT donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter contre ce bordereau parce que, encore une fois, c'est un transfert de charges. On l'a déjà exprimé en Commission Ville. Ce terrain appartient à la Région et, même si, aujourd'hui, elle ne s'en préoccupe pas, cela reste de sa responsabilité. Pourtant, dans le cadre de la réhabilitation de Saint-Caradec, elle devrait s'en intéresser. Nous avons bien entendu vos arguments, c'est à dire cela manque de réactivité parce que la région ça ne l'intéresse pas alors que, si c'est la Ville, cela va être rapidement mis en valeur. Comprenez que ce ne sont pas des arguments qu'on peut recevoir. La Région est un partenaire et il faut lui rappeler ses obligations, en l'occurrence que c'est à elle d'entreprendre les travaux d'embellissement et rapidement, parce que, encore une fois, c'est le contribuable hennebontais qui va payer les aménagements. A chaque fois, c'est du transfert de charges et, à la fin, c'est la Commune qui paie. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « On en a les moyens. On est d'accord sur un plan idéologique, sur un plan de principe de gestion, effectivement. Dans les faits, qu'est-ce qu'on voudrait faire, qu'il n'y ait plus de poubelles à l'entrée du camping, que la cale soit propre, accessible, que le mobilier soit mis et ça ceux sont les Hennebontais qui vont en profiter. Vu de Rennes, je ne sais pas s'ils pensent réellement si c'est stratégique pour eux de conserver cela. Mais c'est le principe ».

Joël TRÉCANT ajoute : « Nous n'avons pas la même approche sur ce dossier, on l'a bien compris quoique ! Mais peut-être avons-nous la même conclusion ? Au regard de cet espace qui n'est d'aucune utilité pour la Région, mais d'un intérêt certain pour la Ville, nous pensons plutôt à l'entretien et l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et les passants.

Entretien qui de mémoire, a toujours été du ressort de la Ville.

En effet, facilité d'intervention, de concertation, d'échanges directs riverains/Ville pour des projets d'aménagements.

Confiance et souplesse, maîtrise dans une programmation de travaux et d'entretien, forcément réactivité, gain de temps et d'argent.

Vous êtes adeptes des circuits courts et de la pérennisation des emplois communaux, notamment au Service Espace Vert ? Ça tombe bien, nous aussi ! »

Pierre-Yves LE BOUDEC complète : « Je ne vois pas la polémique ; je partage ton point de vue au contraire et, attention, je ne voudrais reprendre les mots de Monsieur Le Maire mais je vois la différence entre budget de fonctionnement et d'investissements. Donc, c'est un site à embellir et à aménager et notre objectif c'est que Saint-Caradec se développe et soit mis en valeur. La rive droite mérite tout autant d'embellissement et de mise en valeur, c'est le sens de notre propos. La Région, à un moment, se préoccupe de cette rive droite ; Alors le cheminement Avec le bois du Hingair, on peut envisager des choses intéressantes et la Région n'a pas à se dédouaner de tout ça. Au final, la Région ne va pas payer et c'est le contribuable hennebontais qui va payer !

Joël TRÉCANT répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « On arrive à la même conclusion ».

Monsieur le Maire ajoute : « Non non, oui bien sûr. Ok le nouveau monde est arrivé. Je pense que c'est clair, il y a des dossiers, ça vaut le coup de se battre, sur les compétences de la Région, sur l'économie, sur l'université, sur un certain nombre de domaines et là y'a 150 mètres de linéaire ... 200 mètres, c'est un entretien que l'on fait déjà, ce n'est pas un coup supplémentaire. Sur le principe, c'est la principe ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le principe de gestion de cet espace par la Ville,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention.

16) VIDÉOPROTECTION : création d'un Comité d'Éthique

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Jacques KERZERHO précise la composition du Comité d'Éthique comme suit :

- Nadia SOUFFOY
- Gwendal HENRY
- Yves DOUAY
- Aurélia HENRIO
- Christian LE BOULAIRE

Aurélia HENRIO déclare « Dans le cadre de l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public hennebontais, il nous est demandé de nous prononcer ce soir sur la création d'un Comité d'Éthique dans le cadre du respect des libertés individuelles et fondamentales de chacun. Lors de la Commission Ressources, on m'a appris que ces caméras étaient déjà installées et fonctionnent déjà depuis plusieurs mois. Vous avez mis la charrue avant les bœufs. Il aurait été plus judicieux dans un souci de liberté de chacun de créer ce comité avant de mettre en fonction les caméras de surveillance. »

Jacques KERZERHO répond à Aurélia HENRIO : « Il faut savoir que ce comité d'éthique ce n'est pas une obligation et on a préféré attendre qu'il y ait les élections pour pouvoir le proposer ».

Aurélia HENRIO répond : « Je me permets aussi de vous poser une question concernant les panneaux indiquant la présence de ces caméras. En Commission, vous avez indiqué qu'ils étaient placés en amont des caméras. Vous auriez aussi pu faire le choix de les installer en entrée de ville pour chacun sache que cette dernière était sous vidéoprotection. »

Jacques KERZERHO ajoute : « Il n'y a que 3 secteurs sur la ville où il y a des caméras donc on ne va pas mettre un panneau pour dire que toute la ville est sous vidéoprotection ce qui est totalement faux ».

Aurélia HENRIO ajoute « Si on remarque les caméras, on ne voit pas forcément les panneaux indiquant leur présence. Je pense notamment aux panneaux concernant la caméra qui se trouve devant le parvis de la Basilique. Il y a un panneau à l'angle de la rue Nationale et de la place Foch, en face du photographe, et l'autre en face du bar PMU. Bien qu'il n'y ait que trois sites concernés, il serait peut-être intéressant, au sein du Comité d'Éthique, de faire la proposition de placer ces panneaux en entrée de ville ».

Monsieur le Maire ajoute : « Et ben c'est exactement cela. Vous comprenez pourquoi ça arrive maintenant sans parler de tout le délai qu'il a fallu pour la mise en place. Ça sera peut-être l'occasion, ce Comité d'Éthique se réunira sans doute en septembre ou en octobre, de tirer les enseignements des premiers mois et de faire un rapport. Il y a une partie liée à la confidentialité et les gens qui vont y participer seront informés en toute transparence mais l'information sera seulement partagée au sein du comité d'éthique et s'il y avait un problème de sécurité publique ou de respect de la vie des personnes chaque membre et peu importe sa sensibilité sera en mesure d'en référer à un tiers dans le domaine de la justice ou de la Police ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le projet de charte comme indiqué ci-dessous
- ➔ **D'APPROUVER** la création du comité d'éthique
- ➔ **DE DESIGNER** au sein du Conseil Municipal les élus qui siègeront au comité d'éthique

17) BUDGET VILLE : Virement crédit

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 32	Exprimés : 0	
Non votant : Prend acte				

Gwendal HENRY absent au moment du vote

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE PRENDRE ACTE** de cette information

18) FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE FIC-LORIENT **AGGLOMÉRATION : approbation de la convention**

Laure LE MARÉCHAL donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 2183 et 2021
- ➔ **DE DIRE QUE** la recette sera inscrite au Budget au compte : 13151
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

19) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : tarif spécifique COVID 19

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Jacques KERZERHO précise l'ajout porté au bordereau concernant les occupations du domaine public à caractère culturel.

« Les occupations du domaine public à caractère culturel :

Enfin, certains établissements (bars) souhaitent pouvoir réaliser des manifestations comme des concerts sur l'espace public dans le respect des consignes sanitaires données par l'Etat. Pour accompagner ces initiatives il est proposé :

- D'apporter une aide logistique notamment par la mise à disposition de matériel selon les tarifs votés par le Conseil Municipal,
- D'apporter une aide administrative pour permettre l'occupation du domaine public,
- D'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour les occupations à caractère culturel pendant l'été et jusqu'au 15 septembre prochain ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** les propositions de maintien et de modifications (abattement, gratuité) de tarifs visés ci-dessus,
- ➔ **DE DIRE** que le budget sera réajusté en fonction de ces propositions,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.

20) PROVISIONS POUR CONTENTIEUX

Stéphane LOHÉZIC donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Nous voterons bien évidemment ce bordereau mais nous avons, au préalable, quelques questions à poser concernant la seconde requête, celle déposée par un agent de la ville au Tribunal Administratif de Rennes.

Au vu de la somme considérable que la Ville pourrait être amenée à payer au demandeur (74.500€ = 70 000€ + 4 500€) et au nom de l'information des tous élus, nous souhaiterions obtenir des réponses aux questions suivantes, sans dévoiler bien sûr, le nom de l'agent qui a déposé la requête.

1 : Quelle est la fonction occupée par cette personne ?

2 : Quelle est la situation actuelle de l'agent ?

3 : Quel est l'objet du litige ? Quels sont les reproches que l'agent formule à la collectivité pour demander une somme de 70.000€ au nom de dommages et intérêts ?

4 : En plus des risques financiers encourus par la Ville en cas de condamnation, y-a-t-il d'autres risques possibles pour cette dernière ?

5 : Combien de temps cette affaire peut-elle durer ?

Merci pour vos réponses. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Je suis désolée je ne vous apporterais aucune réponse sauf une information, qu'à la demande du Tribunal Administratif, on est favorable à une médiation ».

Fabrice LEBRETON ajoute « Monsieur le Maire, il est regrettable que vous refusiez de répondre à nos questions et que, par conséquent, vous ne respectiez pas le droit à l'information des élus. Tous les élus ici présents sont en droit d'obtenir des informations sur cette question. Je rappelle l'article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction d'élu, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ».

Cette question a certes été abordée en Commission Ressources mais tous les élus présents ce soir ne sont pas membres de cette commission.

Dans le bordereau n°1, nous avons déjà pris acte de ce contentieux et de la représentation de la Commune en justice.

Je rappelle aussi que s'agissant de la représentation de la commune en justice, c'est le maire qui est chargé de la représenter dans tous ses actes juridiques et notamment dans ses actions en justice.

C'est le Conseil Municipal, lors de sa séance d'installation du 28 mai dernier qui vous a donné délégation pour représenter la Commune en justice.

En tant qu'élus vous ayant donné cette délégation, nous demandons à être informés sur les raisons qui ont conduit un agent de la Ville à saisir le Tribunal Administratif contre cette dernière. Sur cette question qui pourrait engager la Ville de façon conséquente sur le plan financier (74.500€ ce n'est pas rien), il faut de la transparence. Les élus et la population hennebontaise doivent être informés. Je reprendrai pour finir ce que vous avez dit tout à l'heure dans un précédent bordereau : « Si on ne le dit pas, personne ne le saura ». Oui, il faut, en effet, le dire pour que tout le monde le sache. »

Michèle DOLLÉ répond à Fabrice LEBRETON : « Je vais vous répondre en partie. Sur la fonction, je ne vais pas vous répondre parce que ça va forcément cibler directement une personne et ce n'est pas l'objet ici. Sur la situation de l'agent, l'agent est actuellement en maladie professionnelle. Il y a eu une reconnaissance de cette maladie professionnelle par la collectivité et l'agent demande à ce titre-là à être indemnisé des souffrances qu'elle considère avoir endurées ayant entraîné la maladie professionnelle. C'est à ce titre-là qu'elle s'est adressée au Tribunal Administratif, c'est maintenant à lui de statuer. Le Tribunal Administratif a considéré qu'il y avait matière à engager une médiation ».

Monsieur le Maire ajoute : « Et vous avez inversé, ce n'est pas nous qui avons engagé une action en justice mais c'est bien l'inverse. Et on est favorable à la médiation ».

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE DONNER SON ACCORD** sur la constitution de provisions à hauteur de 74 500 €
- ➔ **DE DIRE** que les crédits seront prévus en dépenses au compte 6815 : Dotation pour risque et charges et en recettes au compte 15112 : Provision pour litige.

21) PERSONNEL COMMUNAL : maintien du régime indemnitaire en cas d'éloignement du service

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON précise que « le groupe s'abstiendra sur ce point puisque ce dernier est contre le régime indemnitaire. »

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 5 HPT	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPLIQUER** les modifications décrites ci-dessus,

→ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au chapitre 012 "Charges de personnel".

22) PERSONNEL COMMUNAL : modification du Tableau des Emplois Permanents

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois permanents selon les modalités précisées ci-dessus ;
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

23) PERSONNEL COMMUNAL : remboursement des frais de nuitée et de repas

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'ADOPTER** la revalorisation des indemnités de nuitée portée par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019, ainsi que celle des frais de repas aux frais réels, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire portée par l'arrêté du 11 octobre 2019,
- **DE DIRE QUE** lorsqu'un agent est invité à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel hors de ses résidences administrative et familiale, il peut prétendre sur la même année civile à la prise en charge des frais de transport afférents entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves,
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

24) PERSONNEL COMMUNAL : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : élargissement des cadres d'emploi éligibles

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 32	Pouvoirs : 1	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 5 HPT	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- **D'APPLIQUER** les modifications décrites ci-dessus,
- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent,

→ DE DIRE QUE la dépense sera inscrite au Budget au compte : chapitre 012 "Charges de personnel".

1) HALHUL : situation

Monsieur le Maire « informe les membres du Conseil de la situation en Palestine comme suite à une information transmise par Madame Béatrice TOUSSAINT présidente du Comité de Jumelage Hennebont Halhul. En effet, Mme TOUSSAINT a été alertée par Shaker Abuasbah, membre du Comité de Jumelage et employé de la Mairie de Halhul, sur l'installation d'une nouvelle colonie illégale sur les hauteurs d'Halhul. »

Claudine CORPART « expose la situation et lit l'appel des maires relayé par Citées Unies France. »

Fabrice LEBRETON déclare : « Au sein du groupe *Hennebont pour Tous*, il n'y a bien sûr aucune ambiguïté à soutenir cette initiative. C'est vrai que cette crise du COVID 19 a passé sous silence ce qui se passe au Moyen Orient. Cette politique expansionniste du gouvernement israélien, menée avec la bénédiction des Etats-Unis et de leur président Donal TRUMP, doit prendre fin. Il faut que la communauté internationale tape du poing sur la table. Cela passe notamment par une intervention du Chef de l'Etat, Emmanuel MACRON, et du Ministre des Affaires Etrangères, Jean-Yves LE DRIANT. Nous soutiendrons bien sûr ce parrainage. En plus, la Ville d'Hennebont, qui a dans cette région du monde, une ville jumelle, Halhul, peut aussi, comme cela a déjà été le cas, rédiger un vœu qui serait transmis au Chef de l'Etat et au Ministre des Affaires Etrangères. »

Michèle LE BAIL assure qu'elle rejoint les propos de Fabrice LEBRETON.

Nadia SOUFFOY fait part de son émotion quant à la situation d'Halhul.

Monsieur le Maire « demande au Conseil Municipal de l'autoriser à s'engager dans cette démarche collective. Monsieur le Maire propose que soit proposé aux groupes minoritaires un texte pour alerter, Monsieur le Président de la République, de la situation en Palestine. »

Levée de la séance à 21 h 44
